

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement
annuel } 10 francs.SIÈGE SOCIAL A LYON :
33. Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2518 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques Postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions***Ont été admis à la séance du 26 janvier :*

MM. Souchon, Roszkowski, Perrault, Jakubski, Drezepolski, Muszynski, Miczynski, Thellung (A.), Nowak, Jankowski, Friedberg, Beauseigneur, Lemeunier, Chatenay, Lesieur, M^{me} Debard, MM. Dubalen, Nowinski, Proszynski, Seyot, Thellung (F.), Hoser, Pawlowski, Moldenhawer, Miklewski, Trzebinski, Groscolas, Romell, Bayard, Wisniewski, Lilpof, Szymkiewicz, Wierdak, M^{me} Bardey, MM. Petit, Berthier, Lucky.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Lundi 9 Février 1925, à 20 heures

1^o Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 26 janvier auxquels est ajouté :

M. Linossier (J.), gareur à l'usine Coron, Vanosc (Ardèche), parrains MM. Pourrat et Nicod

2^o Présentation de :

M. Magdelaine (commandant A.), 3, rue Théophile-Gautier, Paris (16^e), *Carabiques, Buprestides, Cérambycides, surtout Trechini et Bathysciinæ cavernicoles*, par MM. Bedoc et Nicod. — M^{lle} Baston (E.), professeur à l'École normale d'institutrices, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon, par MM. Quéney

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du 17 Janvier

Les Carabes du Forez et de la Madeleine.

M. A. REYMOND présente une note sur les Carabes du Forez et de la Madeleine.

L'auteur cite soigneusement les localités, dates et circonstances de capture, insistant notamment sur l'altitude, renseignements qui seront utilisés pour la rédaction du Catalogue régional. Il pense que chaque forme est plus ou moins liée à un substratum donné. Il signale la disparition dans certaines zones d'espèces extrêmement abondantes l'année précédente et le recul progressif des races locales (*Carabus festivus* Dej.) devant l'invasion des races vulgaires (*C. purpurascens* F.).

Ces observations ne sont pas nouvelles, mais il n'est pas inutile de les rappeler à l'occasion.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du 19 Janvier

La Sexualité chez les Basidiomycètes.

Le Professeur R. VANDENDRIES dont nous avons publié ici même (*Bull.* n° 8, 1924) une analyse de deux mémoires sur la même question, a exposé la suite de ses expériences dans un troisième travail intitulé : *Contribution nouvelle à l'étude de la sexualité chez les Basidiomycètes*¹. H. KNIEP, ayant examiné le comportement de mycéliums issus de spores d'*Aleurodiscus polygonius* était arrivé à admettre l'existence non plus de 2 sexes, mais de 2 paires de facteurs sexuels : soit Aa et Bb. Une baside de formule Aa Bb donnerait, selon le procédé ordinaire de division des noyaux, 4 spores possédant chacune une paire de facteurs sexuels : 2 spores seraient de formule Aa et les 2 autres de formule Bb. Une deuxième baside donnerait les autres types d'entente : 2 spores Ab et 2 autres aB.

Admettons que seuls seront fertiles les mycéliums secondaires qui auront emprunté à leurs deux constituants primaires les deux paires de facteurs sexuels différents et qui, par conséquent, réaliseront la formule totale AaBb.

Voyons maintenant quel serait le nombre : 1° de croisements deux à deux possibles ; 2° de croisements fertiles (donnant la formule AaBb). Le calcul montre qu'il y aura 28 croisements possibles et 8 fertiles. Or c'est précisément cette proportion de croisements fertiles que KNIEP a observée en étudiant les tétrades de spores issues de 35 basides.

Le Professeur VANDENDRIES s'est adressé au calcul pour trancher la question et il a fait des croisements en masse, seuls significatifs puisque la loi des probabilités ne s'applique qu'aux grands nombres.

Il s'est servi pour cela d'un pied isolé de *Coprinus radians* : les résultats ont été d'une netteté remarquable.

24 mycéliums (les uns de sexe +, les autres de sexe —) ont été croisés 2 à 2. Si dans ce cas la théorie de KNIEP (gamètes dihybrides) était inapplicable et si la théorie de VANDENDRIES (bipolarité sexuelle) était exacte, le

¹ Extrait de la *Cellule*, t. XXXV, 1^{er} fasc., p. 127 à 157 ; 2 pl., 12 fig. ou tableaux.